



*Le Premier Ministre*

Kinshasa, le

13 JUIN 2008

N/Réf. : RDC/GC/PM/ *Le 8* /2008

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de  
la République Démocratique du Congo  
(Avec l'expression de mes hommages  
les plus déférents)  
à KINSHASA/GOMBE.

Objet : Mémoire de politiques  
économiques et financières  
pour l'année 2008.

A Monsieur Dominique STRAUSS KHAN  
Directeur Général  
du Fonds Monétaire International (FMI)  
à WASHINGTON, D.C. 20431  
U. S. A.

Monsieur le Directeur Général,

1. Le nouveau Gouvernement, issu des premières élections libres et démocratiques depuis 40 ans et ayant pris ses fonctions en février 2007, a adopté un nouveau programme économique suivi par les services du FMI (PSSF) pour la période "mars-décembre 2007". La mise en œuvre de ce programme a été un succès jusqu'à fin septembre, avant qu'un accroissement imprévu des dépenses, engendrant un relâchement budgétaire au dernier trimestre, ne résulte en une poussée inflationniste en début de 2008. Ces dépenses ont servi en bonne partie à faire face à des besoins de sécurité et à la pacification du conflit à l'Est du pays. Par ailleurs, les observations du FMI sur le caractère erroné de certaines informations fournies dans le cadre du dernier accord au titre de la FRPC (2002-06) a aussi renforcé le besoin pour le Gouvernement de poursuivre de nouvelles réformes, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques, avant de pouvoir accéder à un programme formel avec le FMI. Dans ce contexte, le Gouvernement sollicite l'appui des services du FMI pour continuer à suivre la mise en œuvre de son programme économique pendant le premier semestre 2008. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra les discussions sur un programme à moyen terme susceptible de recevoir l'appui du FMI à travers un nouvel accord au titre de la FRPC.

juin 12, 2008 (7 :10)

## I. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2007

2. **La période postélectorale a été marquée par une nette amélioration de la situation macroéconomique et une mise en œuvre encourageante du PSSF jusqu'à fin septembre 2007.** Le nouveau Gouvernement s'est tout de suite efforcé de resserrer la gestion des finances publiques, ce qui a permis un désengagement de l'État auprès du système bancaire et contribué à un ralentissement de la création monétaire, nonobstant une sensible augmentation des réserves internationales. Ainsi, l'inflation en glissement annuel est tombée de 21% en février à 14% en septembre 2007, tandis que le taux de change s'est apprécié de 11% par rapport au dollar E.U. La Banque Centrale du Congo (BCC) a pu ainsi réduire son taux d'intérêt de base de 50% en février à 22,5% en juillet, et la croissance du PIB réel s'est maintenue à environ 6% en 2007. Par ailleurs, tous les indicateurs quantitatifs pour fin juin et fin septembre 2007 ont été respectés et la plupart des mesures structurelles ont été mises en œuvre, même si certaines l'ont été avec un peu de retard par rapport au calendrier initialement prévu dans le PSSF (Tableaux 1 et 2).

3. **Toutefois, face aux multiples pressions politiques et sociales, le Gouvernement a dû concéder des augmentations de salaire au second semestre 2007.** Ces augmentations sont néanmoins restées inférieures à celles envisagées dans le budget 2007 expansionniste adopté tardivement en juin par le Parlement. Dans ce contexte, le Gouvernement a dû réviser son programme économique pour le reste de 2007 (PSSF révisé) à travers une augmentation des dépenses—notamment les salaires (0.4% du PIB), et les dépenses sur biens et services (0.5% du PIB). Cette augmentation, devant être financées par un effort de recettes plus important, ne devait pas engendrer des effets expansionnistes importants.

4. **Cependant, des pressions sur les dépenses au dernier trimestre se sont accentuées, au delà de ce qui a été prévu par le PSSF révisé.** Ainsi, l'accroissement imprévu des dépenses courantes—notamment de souveraineté, de sécurité et militaires, ainsi que les transferts aux régies financières et aux provinces—dans les deux derniers mois de 2007 ont creusé le déficit budgétaire dont la monétisation a engendré la rechute de la situation macroéconomique en fin d'année. Ainsi, le surplus intérieur sur base caisse a enregistré une moins-value de 0,6% du PIB par rapport au niveau programmé, et ce, malgré une bonne performance des recettes qui ont dépassé de 0,5% du PIB l'objectif fixé pour l'année. De plus les dépenses liquidées et non payées en 2007 se sont accrues pour atteindre 67 milliards de francs Congolais en fin d'année.

5. **Les difficultés de maîtriser les dépenses urgentes au dernier trimestre de 2007 ont entraîné des paiements importants des dépenses de l'État en dehors des procédures budgétaires.** En particulier, des paiements d'environ  $\frac{3}{4}$  de point de pourcentage du PIB ont été effectués par la BCC hors de la chaîne de la dépense au cours du dernier trimestre. Environ 50% de ces paiements ont servi à financer la guerre à l'Est du pays et l'organisation d'une conférence de paix en fin d'année.

6. **En conséquence, la performance dans le cadre du PSSF révisé a été mitigée à fin 2007.** Ainsi les deux indicateurs quantitatifs relatifs au crédit net à l'État et aux avoirs intérieurs nets n'ont pas été observés. Par ailleurs le repère structurel relatif à l'audit par la Cour des Comptes des dépenses publiques effectuées entre fin décembre 2006 et février 2007, n'a été réalisé qu'en février 2008.

7. **Pour redresser la situation économique, les autorités ont pris une série de mesures en début de 2008.** La BCC a tenté de résorber les excès de liquidité au début de janvier 2008, en augmentant son taux directeur de 21,5% à 24%, et le taux des réserves obligatoires de 4% à 5%. Avant que l'effet de ces mesures ne puisse se faire sentir, le taux d'inflation annualisé a augmenté de 10% en décembre 2007 à 16% en janvier 2008, avant de s'abaisser à 15% en mars. De même, le taux de change s'est déprécié d'environ 10% à 560 francs congolais pour un dollar des États-Unis au début de janvier 2008 contre 503 francs congolais pour un dollar à fin 2007. De plus, le Gouvernement a arrêté une série de mesures pour réduire les dépenses à partir de fin janvier 2008 et contrôler les engagements au niveau de la chaîne afin de restaurer la stabilité macroéconomique (voir ci-dessous).

8. **Des cas potentiels d'informations erronées dans le cadre du dernier accord au titre de la FRPC ont été relevés en 2007 par la mission d'évaluation des sauvegardes du FMI.** Ces informations ont trait aux critères de réalisation d'une part sur les dépenses publiques sans autorisation préalable et d'autre part sur le crédit net à l'État (CNE), et concernent trois décaissements effectués en 2004 et 2005 dans le cadre de l'ancien accord au titre de la FRPC. Le Gouvernement a adressé une réponse fournissant toutes les informations et explications nécessaires à cet effet. De plus, il a pris des mesures pour palier les insuffisances en matière de gestion des dépenses publiques et éviter ainsi la réapparition de tels problèmes, en vue de faciliter la conclusion d'un programme à moyen terme dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la FRPC.

9. **Par ailleurs la Gécamines a conclu un accord avec un consortium d'entreprises chinoises en vue de la création d'une joint-venture pour le développement de grands projets miniers et d'infrastructures publiques.** La joint-venture investira 3 milliards de dollars E.U. pour développer des concessions de cobalt et de cuivre et utilisera une partie des ressources générées pour rembourser le financement d'infrastructures publiques, dont la mise en œuvre est prévue en deux phases successives de 3 milliards de dollars chacune. Les investissements pourraient permettre l'exploitation des gisements miniers en 2011. Les autorités sont en train d'étudier, en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale, les implications que pourrait avoir un tel accord sur la soutenabilité de la dette et des finances publiques, dans le souci d'assurer sa compatibilité avec les engagements pris par la RDC envers ses partenaires traditionnels afin d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

## II. POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET PROGRAMME EN 2008

10. Au vu des résultats mitigés du PSSF 2007, et afin de palier les insuffisances de la gestion budgétaire qui ont été à l'origine de la fourniture d'informations erronées par le passé et des difficultés macroéconomiques récentes, le Gouvernement souhaite étendre le PSSF au premier semestre 2008.

11. **Le programme pour 2008 vise le rétablissement de la stabilité macroéconomique pour jeter les bases d'une croissance forte, durable et redistribuée.** Il s'inscrit dans la stratégie à moyen terme du Gouvernement conforme aux orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) adopté en juillet 2006. Ce programme vise la réalisation d'une croissance du PIB de 8,4%, principalement soutenue par un rebondissement de la production minière tirée par la bonne tenue des cours mondiaux. La meilleure performance attendue du secteur manufacturier ainsi que le dynamisme de l'agriculture, des télécommunications et des transports devraient également contribuer à la croissance. L'inflation en glissement annuel est projetée à 12% accompagnée par une légère appréciation du taux de change compatible avec un objectif de réserves internationales de 184 millions de dollar E.U.

#### A. Politique Budgétaire

12. **L'objectif de la politique budgétaire en 2008 sera de limiter les dépenses courantes pour éviter le recours au financement bancaire par l'État.** Le Gouvernement s'attachera à convaincre les partenaires politiques et sociaux de la nécessité de restreindre les dépenses en deçà du niveau envisagé dans le budget 2008 approuvé par le Parlement, dans le but de corriger les effets du dérapage budgétaire de fin 2007. Dans cette optique, il prévoit d'accroître l'excédent budgétaire intérieur sur base caisse à l'équivalent de 1,6% du PIB, contre 0,8% du PIB en 2007. Ceci résultera principalement d'une augmentation des recettes fiscales nettement supérieure à celle envisagée pour les dépenses financées sur ressources intérieures. Du fait des difficultés de réduire les dépenses contraignantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures n'augmenteront que de 0,1% du PIB en comparaison avec le niveau enregistré en 2007. De même, le solde général consolidé sur base caisse est projeté à 0,4% du PIB en 2008 contre un déficit de 0,9% en 2007. En cas de mobilisation de ressources additionnelles au-delà des projections actuelles, le Gouvernement pourrait être amené à revoir à la hausse au second semestre certaines dépenses—notamment en capital et ce après consultation avec les services du FMI. Ces augmentations potentielles seront reflétées dans le plan de trésorerie révisé qui sera publié sur le site internet du Ministère des Finances.

13. **Le Gouvernement s'emploiera à la promulgation rapide des lois fiscales d'accompagnement du budget 2008 visant l'accroissement sensible de certaines recettes fiscales.** En particulier, il procédera à l'augmentation du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires de 13% à 15%, dans le but d'accroître les recettes courantes (hors pétroliers producteurs) de 0,5% du PIB en année pleine. Le Gouvernement introduira également une accise sur l'utilisation du téléphone mobile (0,4% du PIB) ainsi que une accise «ad valorem» sur les cigarettes et sur les véhicules importés (0,1% du PIB). L'impact total de ces mesures aura effet à partir du deuxième semestre 2008, et devrait se limiter à 0,5% du PIB, du fait que leur approbation n'a pas été possible avant la session parlementaire de mars-juin 2008.

14. **Les réformes des administrations fiscale et douanière appuieront les efforts des régies pour générer des recettes additionnelles d'environ 1,0% du PIB.** L'administration douanière (OFIDA) mettra en œuvre des règlements exigeant la pré-inspection par BIVAC et utilisera sa base de données pour calculer la valeur en douane des marchandises à l'importation. De nouveaux manuels de procédures pour les guichets uniques seront

approuvés et le Sydonia ++ sera introduit à Lubumbashi, avant son introduction à fin août 2008 à Kasumbalesa, Sakanya et Mwene Ditu. Pour éliminer les freins au fonctionnement des guichets uniques aux portes d'entrée, le Gouvernement adoptera d'ici fin juin 2008 la réglementation nécessaire au transfert des activités d'ordre douanier de l'Office Congolais des Contrôles (OCC) à l'OFIDA. Ceci assurera que toutes les taxes et frais liés au commerce international sont prélevés par les guichets uniques. Au regard de la multiplicité des perceptions aux postes frontaliers, qui ont affecté négativement le climat des affaires, le Gouvernement s'engage à supprimer certaines de ces dernières. Au niveau de l'administration fiscale, un comité de pilotage des réformes sera établi avant mi-mai à la direction générale des impôts. L'installation d'une unité chargée d'imposition des sociétés minières au sein de la DGE sera effective avant fin juin 2008. Le Gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI pour accompagner la mise en œuvre de toutes ces réformes.

**15. Compte tenu des objectifs du solde budgétaire, des recettes et autres sources de financement, les dépenses financées sur ressources intérieures sont projetées à 17,4% du PIB.** La priorité sera à la rationalisation des dépenses avec le concours de toutes les institutions de souveraineté et des ministères, à travers une réduction de leurs dépenses par rapport aux allocations budgétaires. Dans ce contexte, la masse salariale sera limitée à 426 milliards de CDF (6.8% du PIB). Son augmentation par rapport à l'année dernière reflète uniquement l'impact annuel des augmentations de salaires accordées au troisième trimestre 2007 à une partie de la fonction publique. Par ailleurs, le Gouvernement veillera au strict respect des seuils minimums pour les dépenses de l'éducation et de la santé de 199 milliards de CDF (3,2% du PIB) et 58,1 milliards de CDF (0,9% du PIB), respectivement. S'agissant des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, le Gouvernement les limitera à un niveau qui est légèrement plus élevé que celui de 2007 pour privilégier la stabilité économique. Toutefois, il s'attachera également à mettre en place des mesures susceptibles d'assurer une meilleure priorisation des projets d'investissements à l'avenir.

**16. Le Gouvernement n'accordera pas d'augmentation de salaires en 2008, en l'absence de nouvelles sources de financements ou d'épargne générée par la réforme de la fonction publique**—notamment l'élimination des emplois fictifs et la mise en œuvre du programme de mise à la retraite. En cas de nouvelles sources de financement, la masse salariale de 2008 ne dépassera pas le niveau de 440 milliards de CDF. Les augmentations qui pourraient être accordées au second semestre de 2008 ne devraient pas avoir un impact annuel en 2009 supérieur à 30 milliards de francs congolais. Le Gouvernement est conscient de l'impact qu'ont eu ces dernières années les augmentations successives de la masse salariale sur la composition des dépenses et particulièrement les dépenses pro-pauvres et en capital.

**17. Le Gouvernement mettra en place une stratégie pour traiter les arriérés intérieurs accumulés en 2007 et pendant les années antérieures.** 7,2 milliards de CDF des arriérés accumulés en 2007 ont été réglés au premier trimestre de cette année. Le solde de ces arriérés fera l'objet d'un audit par le contrôle budgétaire en vue de s'assurer de leur validité. La stratégie de règlement des arriérés ainsi validés sera arrêtée en consultation avec les services du FMI dans le contexte des discussions visant à réviser le cadrage budgétaire pour le second semestre de l'année.



18. **La mise en œuvre stricte de la politique budgétaire nécessitera une gestion plus prudente et un suivi rigoureux des dépenses publiques.** Le Gouvernement renforcera sa politique de gestion des dépenses sur base caisse par une régulation et un contrôle plus strict des engagements pour éviter toute accumulation d'arriérés. En conséquence, les plans d'engagement trimestriels seront actualisés chaque mois pour prendre en compte l'exécution au niveau du plan de trésorerie. Le Gouvernement publiera mensuellement sur le site internet des ministères du Budget et des Finances les plans d'engagement et de trésorerie.<sup>1</sup> Par ailleurs, tout manque à gagner de recettes par rapport au niveau programmé dans le PSSF serait compensé par des ajustements correspondants des dépenses à convenir avec les services du FMI.

19. **Le Gouvernement est aussi déterminé à pallier les insuffisances en matière de gestion des dépenses publiques et mettra en œuvre les recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes du FMI.** Il a mis fin à partir du 1er mars 2008 à tout paiement de dépenses de l'État par la BCC en dehors des procédures appropriées et a soumis tous les paiements pour les dépenses urgentes aux nouvelles procédures prévues par l'arrêté interministériel de décembre 2007. Dans ce cadre, il tiendra les services du FMI informés des mouvements des comptes suspens de la BCC—où étaient enregistrées des paiements de dépenses du gouvernement non préalablement ordonnancées pour la période 2002-2006—de façon hebdomadaire. Concernant les recommandations de la mission de sauvegarde, l'audit de ces comptes suspens a été achevé avant février 2008 par un auditeur de renommée internationale. De plus, la BCC a publié fin décembre 2007 sur son site internet le rapport d'audit de ces états financiers pour 2006 (y inclus l'opinion de l'auditeur externe indépendant). Par ailleurs, la BCC a engagé le cabinet *Deloitte and Touche* pour auditer ses états financiers 2007-2009,<sup>2</sup> et s'engage à réaliser avant fin juin 2008 un deuxième audit de ces comptes suspens pour les périodes respectives de janvier 2007 à février 2008 et de mars à fin mai 2008 afin de confirmer le respect des procédures budgétaires—notamment l'autorisation préalable des ministres des Finances et du Budget, pour le paiement des dépenses de l'État.

20. **Le Gouvernement mettra en œuvre de façon prudente la politique de décentralisation.** L'État transférera un montant forfaitaire de 139 milliards de CDF aux Entités territoriales décentralisées (ETDs) en 2008 pour assurer les investissements et le fonctionnement de leurs institutions tout en continuant de payer les salaires des fonctionnaires appelés à être pris en charge ultérieurement par les provinces. Ce montant sera revu de commun accord avec les autorités provinciales en juin après l'adoption de la loi sur la décentralisation et l'élaboration de ses textes d'application. Pour assurer le succès de cette opération, le Gouvernement veillera à renforcer les capacités administratives et budgétaires

<sup>1</sup> Les plans d'engagement et de trésorerie seront mis à jour mensuellement pour les trois mois à venir. Ces plans seront publiés sur les sites internet des ministères des finances et du budget 10 jours avant le début du mois correspondant et leur exécution (ESB), 30 jours après la fin du mois correspondant.

<sup>2</sup> La BCC publiera également sur son site internet un mois au plus tard de la date de leur production les rapports d'audit de la BCC ainsi que ses états financiers pour les années 2007-09 (y inclus l'opinion de l'auditeur externe indépendant).

des entités décentralisées, mettra en place un système de suivi de l'exécution budgétaire au niveau provincial, et entreprendra le transfert des responsabilités et des ressources nécessaires, en étroite coordination avec les autorités provinciales.

**21. De sévères difficultés de trésorerie continuent de restreindre la capacité de la RDC à honorer tous ses engagements au titre du service de la dette auprès des créanciers bilatéraux.** Dans ce contexte, les autorités entendent conclure le plus rapidement possible les discussions sur un programme économique à moyen terme susceptible de bénéficier de l'appui financier du FMI et d'une normalisation des relations de la RDC avec les créanciers membres du Club de Paris. Par ailleurs, le rétablissement de la soutenabilité de la dette publique extérieure demeure un objectif prioritaire pour le Gouvernement. À cet égard, il poursuit les négociations en matière d'allégement de dette avec les créanciers des clubs de Londres et autres, tout en s'abstenant de contracter ou garantir de nouveaux endettements de nature non concessionnelle. En vue de réaliser le déclencheur du point d'achèvement, un décret a été signé le 26 février 2008 pour réaffirmer le rôle centralisateur de l'OGEDep en matière de gestion de la dette publique. Pour rendre ce décret opérationnel, un plan d'action sera adopté d'ici fin juin en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale.

**22.** Le Gouvernement souhaite continuer les discussions sur le programme à moyen terme susceptible de bénéficier de l'appui financier du Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité Permanente pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) en 2008. Dans le cadre de la finalisation des discussions sur un nouveau programme à moyen terme, le Gouvernement envisage de revoir, si nécessaire, le cadre macroéconomique pour le reste de 2008 pour la prise en compte des développements budgétaires et monétaires les plus récents. À cet effet, il s'engage à n'utiliser aucun surplus de recettes sans consultation préalable des services du FMI et leur affectation dans le cadre d'une loi budgétaire rectificative à mi-parcours.

## **B. Politique Monétaire**

**23. La BCC poursuivra une politique monétaire prudente pour appuyer le resserrement de la politique budgétaire.** Pour ce faire, elle recourra à ces instruments indirects de politique monétaire et notamment les adjudications des billets de trésorerie dont la première séance a été tenue le 3 avril 2008. En outre, la BCC interviendra à travers les adjudications de devises (achat et vente) sur le marché des changes pour moduler les changements brusques de liquidité. La vente de devises sera utilisée particulièrement pour minimiser les effets inflationnistes potentiels des dépenses de l'État financées sur ressources extérieures. L'hypothèse retenue aux fins de programmation monétaire consiste à un taux de croissance de 22% pour la base et de 23% pour la masse monétaire, compatible avec l'objectif d'un ralentissement de l'inflation à 12% en glissement annuel.

**24. Pour améliorer la conduite de la politique monétaire, la BCC poursuivra son programme de réformes avec l'appui des services du FMI.** En particulier, la BCC renforcera ses capacités de gestion et de prévision de la liquidité bancaire. À cet effet, la BCC achèvera l'informatisation du tableau de bord (tableau 6), et en préparera la version prévisionnelle. Pour répondre aux besoins de l'économie, éviter les problèmes de

liquéfaction, et améliorer sa gestion de circulation fiduciaire, la BCC mettra en œuvre le plan de production de billets au niveau de l'Hôtel des Monnaies, et importera des coupures de 200 CDF suivant le programme arrêté avec l'expert du FMI.

25. **La BCC contiendra son déficit de trésorerie à 14,5 milliards de CDF en 2008.** À cet effet, elle limitera à 41 milliards de CDF les dépenses courantes (hors coût de la politique monétaire et frais financiers). En même temps, la BCC poursuivra le plan d'investissement pour sa modernisation. Dans une perspective à moyen terme, elle achèvera avant fin 2008 les études pour sa restructuration et sa recapitalisation, comme convenu à la suite de l'assistance technique du FMI.

### III. SUIVI DU PROGRAMME

26. **Les autorités souhaitent continuer de bénéficier de l'appui des services du FMI pour suivre la mise en œuvre de leur programme pour la première moitié de 2008.** Elles communiqueront toutes les informations sollicitées à cet effet. Elles sont prêtes à prendre, après consultation des services du FMI, toutes les mesures nécessaires à la réussite de ce programme, dont dépend, par ailleurs, la finalisation des discussions sur un programme à moyen terme susceptible de recevoir l'appui du FMI à travers un nouvel accord au titre de la FRPC. Comme par le passé, le Gouvernement autorise la publication de la présente lettre et de ses pièces jointes.

27. Dans le cadre de son programme, le gouvernement a institué un comité de pilotage du programme du gouvernement (CPPG), présidé par le Premier Ministre. Les travaux et décisions de ce comité seront appuyés sur le volet économique et financier du programme du gouvernement par une commission interministérielle chargée du suivi des programmes conclus avec les institutions financières internationales, présidée par le Ministre des finances et une commission économique et financière restreinte — comprenant le Ministre du Plan, le Ministre des finances, le Ministre du budget, et le Gouverneur de la BCC. Cette commission sera assistée par le Comité Technique de suivi des Réformes (CTR) et la Banque centrale. Le suivi se fera au travers des repères quantitatifs et structurels indiqués dans les tableaux ci-joints. Les services du Fonds monétaire international et le Gouvernement procéderont à une revue trimestrielle du programme. Les définitions des repères quantitatifs et structurels, ainsi que les informations à transmettre et les délais y afférant, sont incluses dans le mémorandum technique du PSSF 2007.

28. En vous assurant que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour la réussite de ce programme, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Général**, en l'expression de mes sentiments distingués.

**Antoine GIZENGA**

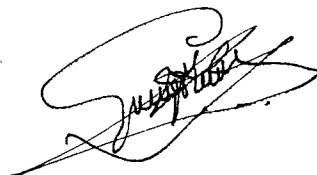


Tableau 1. République Démocratique du Congo: Repères Quantitatifs Trimestriels, 2007 1/

(En millions de francs congolais; sauf indication contraire)

	2006						2007											Stock à fin décembre		
	Stock	Juin					Septembre					Décembre					PSSF	PSSF Rév.	Réal	
	fin déc.	Rep. Quant.	Rep. Quant. Ajusté	Réal	Ecart	Observation	Rep. Quant.	Rep. Quant. Ajusté	Réal	Ecart	Observation	Rep. Quant. PSSF	Rep. Quant. PSSF Rév.	Rep. Quant. Ajusté	Réal	Ecart	Observation	PSSF	PSSF Rév.	Réal
a. Plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC (millions de dollar E.U.)	-880	33	37	65	28	Respecté	4	59	74	15	Respecté	83	93	219	229	11	Respecté	-802	-788	-661
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC	601 454	7 867	5 961	-37 817	-43 778	Respecté	32 640	134	-31 429	-31 564	Respecté	8 769	-19 967	-81 603	-25 456	56 146	Non Respecté	613 669	581 487	619 738
c. Plafond sur le crédit net bancaire au gouvernement	141 713	6 648	4 742	-44 766	-49 509	Respecté	32 895	389	-42 336	-42 726	Respecté	10 498	-13 072	-11 547	40 630	52 177	Non Respecté	151 430	128 641	182 343
d. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement, y compris par les EAD, ou la BCC à l'échéance supérieure à un an	0	0	0			Respecté	0	0			Respecté	0	0	0	0	0	Respecté	0	0	...
e. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement, y compris par les EAD, ou la BCC à l'échéance inférieure à un an	0	0	0			Respecté	0	0			Respecté	0	0	0	0	0	Respecté	0	0	...
Pour mémoire																				
Base monétaire, sens strict	204 072	22 749	22 749	-6 428	-29 177		34 372	34 372	4 098	-30 274		45 994	23 972	23 972	78 937	54 966		251 932	228 044	283 009
Dépôts projets	9 625	0	0	2 976			0	0	624	0		0	-190	0	406	0		8 830	9 435	10 031

Source: Autorités congolaises.

1/ Pour les définitions et les ajusteurs se référer au Mémoire Technique d'Exécution du Programme Suivi par les Services du FMI 2007.

Tableau 2. République Démocratique du Congo : Repères Structurels, 2007.

Mesures	Date Échéance	Statut à la date échéance	Statut actuel
1. Application du nouveau système comptable informatisé de la BCC.	4 juin	Observé.	
2. Publication par secteur des contrats de partenariat signés par les entreprises publiques avec des entreprises/investisseurs privés sur le site internet du ministère des finances.	Fin mai	Non observé.	Mis en œuvre en septembre.
3. Soumission au Parlement du projet de budget 2007 conforme au programme économique pour 2007 décrit dans la lettre du gouvernement à la Direction générale du Fonds monétaire international.	Fin mai	Non observé.	
4. Adoption par le Gouvernement d'un plan pour contenir le coût pour l'État de la fusion de l'UBC/BC au montant de 16 millions de dollars (y compris le décompte du personnel) comme indiqué dans le mémorandum du PRC de 2006.	Fin mai	Non observé.	Mis en œuvre en décembre.
5. Achèvement de l'audit des dépenses PPTE et adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ses recommandations.	Fin juin	Non observé; audit achevé à temps, mais le plan d'action n'a pas été adopté.	Mis en œuvre en septembre.
6. Achèvement de l'audit organisationnel de la BCC.	Fin mai	Non observé;	Mis en œuvre en Août.
7. Finalisation de l'audit externe des comptes de 2006 de la BCC.	Fin mai	Observé.	
8. Application de la Procédure transitoire simplifiée de la paie (PTS) à Kinshasa (hors éducation) en utilisant les résultats du recensement.	Fin mai	Observé.	
9. Finalisation de l'audit par la Cour des comptes des dépenses de l'État liquidées, ordonnancées et payées du 1 <sup>er</sup> décembre 2006 au 28 février 2007 pour déterminer les biens et services effectivement délivrés et les restes à payer.	Fin juin	Non observé; audit achevé en début Septembre.	Mis en œuvre en Février 2008.

Tableau 3. République Démocratique du Congo: Repères Quantitatifs Trimestriels, 2008 1/  
(En millions de francs congolais; sauf indication contraire)

	2007		2008									
	Stock Dec.	Mars		Avril		Jun.		Sept.		Dec.		
		Repère	Stock	Repère	Stock	Repère	Stock	Repère	Stock	Repère	Stock	
a. Plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC (millions de dollar E.U.)	-661	38	-624	6	-655	13	-648	-59	-720	137	-524	
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC	619 738	-15 391	604 347	4 254	623 992	8 896	628 634	56 693	676 431	-5 359	614 378	
c. Plafond sur le crédit net bancaire au gouvernement	182 343	-21 125	161 218	-3 392	178 951	-2 573	179 770	39 490	221 833	-28 296	154 047	
d. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement, y compris par les EAD, ou la BCC à l'échéance supérieure à un an	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
e. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement, y compris par les EAD, ou la BCC à l'échéance inférieure à un an	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
f. La BCC ne financera pas de dépenses budgétaires (y compris les dépenses urgentes) sans autorisation préalable des Ministres du budget et des finances conformément aux procédures appropriées régissant les dépenses publiques	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pour mémoire												
Base monétaire, sens strict	283 009	2 879	285 889	6 643	289 652	14 169	297 179	25 216	308 225	61 013	344 023	
Dépôts projets	10 031	0	10 031	0	10 031	0	10 031	0	10 031	0	10 031	

Source: Autorités congolaises.

1/ Pour les définitions et les ajusteurs se référer au Mémoire Technique d'Exécution du Programme Suivi par les Services du FMI 2007.

2/ Au taux programme: 1 dollar E.U. = 502,99 FC

DF

**Tableau 4. République Démocratique du Congo  
Réformes Structurelles pour le Premier Semestre de 2008**

<b>Mesure</b>	<b>Date</b>	<b>Statut</b>
<b>Programme Suivi par les Services du FMI</b>		
Publication des plans d'engagement et de trésorerie arrêtés en consultation des services du FMI sur les sites du ministère du Budget et du ministère des Finances, respectivement.	Fin mars	Observé
Adoption par le Ministre des Finances d'un plan d'action en collaboration avec les services du FMI et de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du décret du Premier ministre confirmant le rôle centralisateur de l'OGEDep dans la gestion de la dette publique.	Fin juin	
Finalisation par les ministères du tutelle (Finances, Portefeuille, Économie et Commerce) des textes réglementaires pour le transfert des activités d'ordre douanier de l'OCC à l'OFIDA, et leur adoption par le Conseil des Ministres.	Fin juin	
Création au sein de la DGE d'une unité spécialisée pour l'imposition des sociétés minières.	Fin juin	